

Bruxelles, le 5 avril 2001

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales, primaires et secondaires ordinaires et spéciales de la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales primaires et secondaires ordinaires et spéciales officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales, primaires et secondaires ordinaires et spéciales libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.
- Aux vérificateurs de l'Enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial;

**Objet : Introduction de l'EURO –
Diffusion de matériel pédagogique et information/ formation¹**

Depuis le 1^{er} janvier 1999, l'euro est notre monnaie, ainsi que celle de onze autres pays de l'Union européenne.

Le 1^{er} janvier 2002, l'euro fera partie de notre quotidien.

L'introduction de l'euro représente bien davantage qu'une simple opération technique. Né d'une volonté collective, l'euro doit symboliser un véritable projet économique et social.

Les citoyens belges, ainsi que ceux de l'Union européenne doivent être en mesure de s'y reconnaître.

Ainsi, à côté des contraintes financières prévues pour garantir la solidité de la nouvelle devise, la question des valeurs culturelles, sociales, de solidarité et de responsabilité se pose. Il sera intéressant d'en ouvrir le débat avec les enfants, avec les adolescents.

Les jeunes constituent un relais primordial dans l'introduction de l'euro. Demain, ils en seront des utilisateurs réguliers.

¹ *Pour l'enseignement fondamental ordinaire, cette circulaire porte le numéro 38*

Mais encore faut-il les préparer et les sensibiliser au mieux.

Dans cette perspective, en partenariat avec le Commissariat général à l'euro et la Banque nationale de Belgique, un matériel pédagogique a été développé.

Dès la rentrée de septembre 2001, des outils pédagogiques et du matériel d'information seront mis à la disposition de tous les établissements d'enseignement.

Ce matériel sera constitué comme suit :

Pour les écoles fondamentales, ordinaires et spéciales :

- 2 affiches par classe (affiche des billets et affiche des pièces) ;
- 1 dépliant d'information de 24 pages par enseignant ;
- des exemplaire(s) de billets et de pièces factices détachables par classe ;
- 1 cassette vidéo par implantation.

Pour les écoles secondaires, ordinaires et spéciales :

- 2 affiches par classe (affiche des billets et affiche des pièces) ;
- 1 dépliant de 10 pages avec une pochette de 10 transparents couleur par école ;
- 1 exemplaire de billets et de pièces factices détachables par classe ;
- 1 dépliant d'information de 24 pages par enseignant ;

Ce matériel de qualité permettra aux enfants et aux jeunes de s'imprégner des modifications que l'utilisation de l'euro va engendrer. La réflexion autour du concept d'argent et de richesse devra bien évidemment aussi être menée par les enseignants.

D'autre part, soucieux de répondre à une demande d'information et de formation des enseignants et des partenaires de l'enseignement, nous avons souhaité que des journées de travail soient organisées.

A cet effet, le Commissariat général à l'euro et la Banque nationale invitent les enseignants et/ou les responsables pédagogiques à assister à une journée d'information-formation parmi deux dates choisies à savoir : le mercredi 16 mai ou le mercredi 17 octobre 2001.

Le lieu de cette formation se situe dans le complexe de l'auditorium de la Banque nationale, rue Montagne Herbes Potagères, 61 à 1000 Bruxelles.

Pendant la pause de midi, un déjeuner sandwiches sera offert par le Commissariat général à l'euro à tous les participants.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire, cette journée sera reconnue dans le cadre de la formation continuée des enseignants.

Le sommaire de cette journée de travail sera le suivant :

- histoire de la construction européenne ;
- pourquoi une monnaie unique ;
- le Système Européen de Banques Centrales (S.E.B.C.) ;
- le scénario européen de l'introduction de l'euro ;
- le scénario belge de l'introduction de l'euro ;
- les campagnes d'information et de communication ;
- présentation du matériel mis à la disposition des écoles.

Les inscriptions doivent être rentrées (par courriel ou par écrit) avant le :

- **mercredi 9 mai** (en ce qui concerne la journée du 16 mai 2001)
- **mercredi 10 octobre** (en ce qui concerne la journée du 17 octobre 2001)

pour l'Enseignement

fondamental ordinaire au :

Cabinet du Ministre Jean-Marc Nollet
Formation EURO – Cellule D1
Rue Belliard, 9-13
1040 Bruxelles
cabinet.nollet@cfwb.be

pour l'Enseignement secondaire et

l'Enseignement spécial au :

Cabinet du Ministre Pierre Hazette
Formation EURO
Boulevard du Régent, 37-40
1000 Bruxelles
cabinet.hazette@cfwb.be

Nous souhaitons également déjà vous informer de deux moments prévus dans le « scénario du passage à l'Euro », tel qu'approuvé par le Conseil des Ministres :

Le mercredi 9 mai, dans le cadre des journées de l'Europe, une campagne de sensibilisation et d'information sera lancée. De manière large et médiatique, les pistes pratiques et concrètes de l'introduction de la nouvelle monnaie, à l'attention des enfants, des familles et des établissements scolaires seront proposées. A cette occasion, le matériel que vous recevrez à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre sera présenté et expliqué.

D'autre part, pour l'enseignement fondamental ordinaire et spécial, une opération « tirelire » sera mise sur pied entre le 15 octobre et le 15 novembre 2001. Celle-ci consistera à demander à la population de ramener les pièces contenues dans les tirelires personnelles ou familiales auprès des banques, de la Poste ou de la Banque Nationale de Belgique. Cette opération sera gratuite et se fera à l'aide d'étuis en plastique transparent qui seront mis à disposition du public. Vous recevrez, dans les prochaines semaines, un courrier en provenance du Commissariat à l'Euro, vous invitant à participer à cette opération, en tant que relais de diffusion de ces étuis vers les familles. Il ne vous sera pas demandé de récupérer les étuis, ni d'en organiser le transfert vers les organismes financiers. Le courrier que vous recevrez vous permettra d'adhérer à cette opération ou de la décliner.

En conclusion, nous souhaitons à vos élèves et à vos équipes pédagogiques d'excellentes réflexions et appropriation de ce nouvel outil.

A nous tous de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réussite d'une grande ambition sociale, culturelle et pacifique pour notre « vieux continent » afin qu'il reste résolument une terre d'humanisme et de progrès.

Pierre Hazette
Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial

Jean-Marc Nollet
Ministre de l'Enfance, chargé de
l'Enseignement fondamental,
de l'Accueil et des Missions confiées à
l'ONE.